



## REGLEMENT DU CONCOURS

### « Concours #Teamhaltéro »

(En date du 18 Janvier 2019)

**Résumé** - La Fédération française d'haltérophilie-musculation (FFHM), association de droit français selon la loi du 1er juillet 1901, reconnue d'utilité publique par ordonnance en date du 23 juillet 2015, inscrite au registre national des associations sous le numéro W942000670 et domiciliée à 7 rue Roland Martin à Champigny-sur-Marne, France, représentée par Monsieur Jean-Paul Bulgaridhes, son Président, organise du 25/01/2019 au 15/02/2019 à 10 heures, un concours photo gratuit sur l'application Instagram pour les jeunes licencié(e)s de la FFHM, âgés de 13 à 18 ans inclus (au lancement du concours pour les âges et licences). Les participants devront partager sur le réseau Instagram une à deux photos dans leur pratique de l'haltérophilie ou illustrant leur passion de l'haltérophilie ou ce que signifie pour eux la pratique de l'haltérophilie. Le participant\* doit être impérativement propriétaire du droit d'auteur de la photo postée. **La participation au concours implique une acceptation pleine et entière du présent règlement.**

### Inscription

Le concours est réservé aux jeunes licencié(e)s de la FFHM, âgés de 13 à 18 ans inclus, résidant en France (au lancement du concours). Pour y participer et voter, il suffit de se créer un compte Instagram ou bien de s'y connecter si le participant en possède déjà un. Les gagnants seront contactés par message privé sur Instagram. Les participants n'ayant pas la majorité numérique (participant de moins de 15 ans) devront fournir en complément de leur participation une autorisation parentale dûment complétée (voir en fin de règlement pour le formulaire) à renvoyer à l'adresse suivante : [contact@ffhaltero.fr](mailto:contact@ffhaltero.fr)

Chaque participant devra mentionner dans le texte de son post le hashtag #Teamhaltéro ainsi que son numéro de licence et mentionner le compte Instagram de la fédération @ffhalterophilie.musculation. Il pourra ensuite ajouter le texte qu'il/elle souhaite dans son « post » photo, dans le respect cependant des pratiques d'utilisation du réseau social. Il devra également suivre le compte officiel de la FFHM sur Instagram (@ffhalterophilie.musculation) et sera invité à suivre ceux de nos partenaires Eleiko (@eleikosport sur Instagram) et Pallini (@pallinisport sur Facebook).

Toute inscription illisible, incomplète ou fantaisiste sera considérée comme nulle. Le participant est informé et accepte qu'une preuve d'identité (carte d'identité, licence, etc.) puisse être par la suite réclamée pour l'envoi du lot. Les informations saisies par le participant l'engagent dès leur validation. Il s'engage également à transmettre à la FFHM, organisatrice du concours, des informations exactes. Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi-inscription. De plus, il est responsable de la photo et du texte publiés dans le cadre de ce concours sur le réseau social Instagram.

## Déroulement

- Le participant doit créer un compte sur Instagram ou s'il en possède déjà un, il lui suffit alors de s'y connecter en utilisant son adresse e-mail et son mot de passe dans les champs concernés.

- Le participant doit poster en public, sur son propre compte, la ou les deux photos illustrant sa pratique ou sa passion de l'haltérophilie en accompagnant cette photo du hashtag #Teamhaltéro, de son numéro de licence et en mentionnant le compte Instagram de la fédération @ffhalterophilie.musculation. Le participant doit être impérativement propriétaire du droit d'auteur sur l'image publiée sur le réseau social Instagram. Plusieurs personnes peuvent être présentes sur la photo postée, à condition que chacune est donnée son consentement pour la diffusion de celle-ci. Seul le participant ayant posté la photo gagnera le lot concerné.

- Le participant doit suivre le compte Instagram officiel de la fédération @ffhalterophilie.musculation et est invité à suivre ceux de nos partenaires Eleiko (@eleikosport sur Instagram) et Pallini (@pallinisport sur Facebook).

- À la fin de la période de jeu, un jury composé de membres de la fédération élira les trois photos qu'il estimera les plus réussies, originales et représentant le mieux la pratique de l'haltérophilie chez les jeunes, parmi les 15 participations ayant recueilli le plus grand nombre de « j'aime » sur le réseau social Instagram. Le nombre de « j'aime » reçus servira également à départager les éventuels ex-aequo dans l'esprit du jury. Les trois participants ayant posté les trois photos élues par le jury gagneront un lot. Également, le participant ayant posté la photo ayant reçu le plus de « j'aime » gagnera automatiquement le prix du public, ainsi qu'un lot. Au total, ce sont donc 4 gagnants pour ce jeu concours, 3 désignés par le jury et 1 par le public.

## Dotation

Les lots à gagner, pour une valeur totale de 836 €, sont :

### - Pour le prix du public :

1) Une tenue d'haltérophilie offerte par notre partenaire Eleiko (d'une valeur de 378 € TTC).

### - Pour les prix du jury FFHM :

1) Une tenue d'haltérophilie offerte par notre partenaire Eleiko (d'une valeur de 378 € TTC).

2) Un bon d'achat d'une valeur de 50 € TTC chez notre partenaire Pallini ;

3) Un bon d'achat d'une valeur de 30 € TTC chez notre partenaire Pallini .

## **Autres dispositions**

Ce concours n'est pas géré ou sponsorisé par Instagram, qui ne peut être tenu pour responsable d'éventuels problèmes rencontrés.

En publiant sa photo, le participant accepte tacitement de décharger Instagram de toute responsabilité. Il autorise également la FFHM à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, à des fins d'exploitation commerciale dans le cadre de la communication de la FFHM et dans le cadre de la promotion de ce concours et de ses résultats. Les photographies et vidéos susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites, modifiées et distribuées à des fins d'illustrations sur tous types de supports physiques et/ou virtuels (plaquettes, brochures d'informations, affiches, sites internet, etc.). La présente autorisation est consentie pour la France métropolitaine et les DOM-TOM-ROM et sans aucune limite de temps. Tous les participants au concours donnent l'autorisation à la FFHM d'afficher leurs noms et leurs lots sur le site de la fédération ainsi que sur ses réseaux sociaux. L'utilisation de ces textes et images ne pourra donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelque forme que ce soit.

Le/la déposant(e) certifie être l'auteur de la réalisation des photos et textes déposés et certifie qu'à sa connaissance, leur diffusion n'enfreint pas la législation sur les droits d'auteurs ainsi que les conditions d'utilisation du réseau social Instagram. Dans le cas où le contraire serait prouvé, la participation au présent concours sera considérée comme nulle et les contributions supprimées, sans responsabilité engagée pour la FFHM, organisatrice du concours.

La FFHM, organisatrice du concours, a la faculté de mettre fin unilatéralement à la participation du participant, sans préavis, ni justification, et sans que cela puisse fonder une quelconque réclamation à son encontre de la part du participant, notamment si les informations fournies sont contraires aux bonnes mœurs et/ou constitutives d'un dénigrement à l'égard de la FFHM ou susceptibles de choquer les autres utilisateurs du réseau social.

Le participant peut mettre fin à sa participation à tout moment en écrivant à la Fédération et en demandant de supprimer les données le concernant. La suppression de la photo du réseau social est à la charge du participant, car lui seul a la possibilité de le faire directement via son compte. La FFHM ne peut être tenue comme responsable d'éventuels commentaires désobligeants, déplacés, injurieux ou menaçants mais s'engage à signaler au réseau social Instagram tout commentaire de ce type (ou sur demande du participant). La FFHM se réserve le droit de trancher toute situation non prévue dans le présent règlement.

La participation n'est liée à aucune obligation d'achat.

Les abonnements aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi que le matériel informatique (ordinateur, modem, câbles, mobiles, etc.) ne sont pas remboursés, les participants au jeu en ayant déjà la disposition pour leurs usages personnels ou professionnels et le fait d'accéder au site Instagram n'occasionnant aucun frais supplémentaire.

La FFHM ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78 (article 27), les participant(e)s disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour toute demande, il conviendra d'écrire à : **Fédération française d'Haltérophilie-Musculation** – 7, rue Roland Martin – 94500 Champigny-sur-Marne ou [contact@ffhaltero.fr](mailto:contact@ffhaltero.fr)

Le présent règlement, en date du 22 octobre 2018, est conforme à la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014, et rédigé dans le respect de l'article L. 120-1 du code de la consommation.

\*NB : Le ou la participante au concours.

## Autorisation parentale – Concours photos Instagram – #Teamhaltéro

---



Je soussigné(e) Mme, M .....

[ ] Mère / [ ] Père / [ ] Tuteur légal

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

AUTORISE mon enfant (nom, prénom).....

Né le ..... / ..... / ..... Nom exact du compte Instagram de l'enfant : .....

À participer au concours photos **#Teamhaltéro**, organisé par la Fédération française d'haltérophilie-musculation, du 25 janvier au 15 février 2019. Les photos pourront être utilisées sur le site internet, les réseaux sociaux, les brochures et toutes éditions réalisées ou coproduites par la FFHM.

Atteste de l'acceptation pleine et entière et sans réserve du règlement concours photo dans son intégralité.

Fait à ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature du/des représentants légaux précédée de la mention « lu et approuvé »